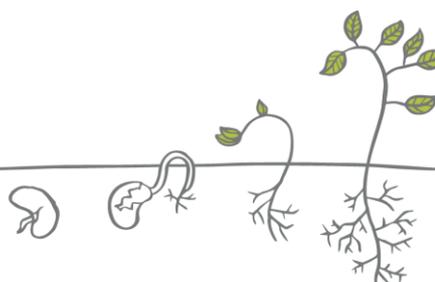


20/10/2016

RONCHEROLLES SUR-LE-VIVIER : GESTION DIFFERENCIEE ET « ZERO PHYTO » DANS UNE COMMUNE PERIURBAINE

[Réalisation originale]



TITRE :

Roncherolles-sur-le-Vivier : Gestion différenciée et « Zéro phyto » dans une commune périurbaine

AUTEUR :

José DELAMARE, Adjoint en charge de l'Environnement

THEMATIQUES :

Économie et management

MOTS-CLES :

Gestion différenciée, politique Zéro phyto, noues, transition, Terre Saine

OBJECTIF :

Valoriser la gestion différenciée et la politique « zéro phyto » mises en place dans la commune périurbaine de Roncherolles-sur-le-Vivier (Normandie)

RESUME :

La commune de Roncherolles-sur-le-vivier est située dans une zone dite péri-urbaine. En 2016, cette petite commune normande a été labellisée Terre Saine, concrétisant ainsi à l'échelle nationale les efforts entrepris dès 2008 par la mairie pour changer de politique de gestion des espaces publics, amorcer un tournant pour permettre l'arrêt total des produits phytosanitaires et faire accepter la flore spontanée dans le paysage roncherollais.

SOMMAIRE

1	RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER : UNE COMMUNE PÉRIURBAINE	4
2	EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET OFFRE DE LOGEMENTS.....	4
3	LES ESPACES VERTS COMMUNAUX	5
4	L'ÉTAT DES PRATIQUES, AVANT 2012.....	5
5	RÉFLEXION VERS LE « ZÉRO PHYTO ».....	6
6	LA MÉTHODOLOGIE ET L'ACCOMPAGNEMENT	7
7	UNE DÉMARCHE ZÉRO PHYTO AU CAS PAR CAS	8
8	UNE DÉMARCHE MISE EN VALEUR.....	9
9	PREMIER BILAN	9

1 RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER : UNE COMMUNE PÉRIURBAINE

La commune de Roncherolles-sur-le-vivier est située dans une zone dite péri-urbaine. Le village se trouve à 10 kilomètres du centre de la ville de Rouen et fait partie des 71 communes qui constituent la « Métropole Rouen Normandie ». En tant que membre de la Métropole, la commune bénéficie ainsi de services tels que l'enlèvement des ordures ménagères, des déchets verts et d'un service de transports en commun à la demande.

Cette grande proximité de « la Ville » contraste avec l'environnement du village composé de champs exploités et de forêts. Une exploitation agricole et ovine est d'ailleurs installée sur la commune tandis que d'autres champs sont exploités par des agriculteurs installés dans les communes voisines.

2 EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET OFFRE DE LOGEMENTS

Depuis la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1980, la commune connaît un fort développement démographique. Depuis cette date, le desserrement familial se développe : les enfants nés dans les pavillons quittent le domicile familial. La taille des ménages évolue à la baisse, et la catégorie des moins de 44 ans devient sous-représentée. La croissance de la population tend à s'arrêter (+ 0,1 % entre 1990 et 2009). La population du village est depuis stabilisée aux alentours de 1 100 habitants (378 habitants en 1968). Cette stabilisation de la population est le résultat de la politique d'urbanisation maîtrisée mise en place par la municipalité au début des années 1980. L'objectif est de conserver l'identité du village et le cadre de vie qualitatif de ses habitants tout en modernisant les services publics et l'habitat.

Les nouveaux arrivants sont pour la plupart des anciens urbains, habitués aux services de la ville. Ils viennent à Roncherolles pour y retrouver les avantages de la ville (notamment les transports en commun, ramassage des déchets ménagers et déchets verts, et toutes les activités scolaires, périscolaires et associatives). Ils recherchent des logements avec peu de terrain, pour limiter le temps passé à leur entretien, mais ils ont une forte demande d'espaces verts publics bien entretenus.

Les habitants installés depuis plus longtemps, apprécient les services offerts, mais sont plus critiques sur les modifications des pratiques.



3 LES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Les espaces verts publics sont répartis en trois grands pôles :

- **Le centre bourg** : il occupe une très large place dans les espaces verts publics. En plus d'un parc, il contient une mare, des jeux pour enfants et un terrain de boules. Des noues enherbées permettent de récupérer les eaux pluviales de la chaussée et des logements attenants pour alimenter la mare.
- **Le terrain de sport** : il est constitué d'un terrain de football, d'un terrain multisport, d'un court de tennis extérieur et de larges espaces de pelouse.
- **Le cimetière** : il est composé de graviers disposés entre les tombes et sur les allées. Les espaces libres sont enherbés.

A cela il faut ajouter un petit massif à l'entrée de chaque lotissement, un large espace décoratif en entrée de village, ainsi qu'un linéaire important composé d'alignements d'arbres et de haies, destinés à séparer l'espace piéton de la chaussée.

Au final, les espaces décoratifs (massifs, plantations) sont en petit nombre. Les espaces verts sont plutôt vus comme des espaces utilitaires, soit pour la biodiversité, soit pour la sécurité.

4 L'ÉTAT DES PRATIQUES, AVANT 2012

L'usage des produits phytosanitaires est la règle jusqu'en 2010. Ils sont utilisés au cimetière, dans la cour de l'école, sur les fils d'eau, les trottoirs et le terrain de sport. Deux passages sont opérés chaque année. Un audit réalisé par la FREDON en 2013 a montré un mauvais usage et un mauvais stockage de ces produits phytosanitaires : 46 % des pratiques sont jugées non conforme à la réglementation. Pour y remédier, cela nécessitait un investissement important dans une armoire de stockage, un étiquetage des produits, le recueil des eaux de rinçage, la tenue d'un cahier d'enregistrement des usages des produits phytosanitaires, le renouvellement de l'équipement en EPI des agents ainsi qu'une formation à la sécurité.



Les espaces verts sont tondu tous les 10 jours, et les résidus de tonte sont broyés et laissés sur place. Cette tonte avec mulching occasionne un enrichissement du sol, d'où des tontes plus fréquentes et des indésirables (rumex notamment) en grande quantité. Les talus sont fauchés 3 fois par an par un agent communal, à l'aide d'un tracteur doté d'une épareuse. Les haies sont taillées fréquemment (5 à 6 fois par an) ; les tailles de haies sont laissées sur place, et déposés en pied de haie.

Le matériel est classique : autoportée avec kit mulching, tondeuse tractée, débroussailleuse, taille haie... Il est aussi très ancien. Les investissements communaux ont été reportés sur d'autres opérations (l'école occupe une large place comme dans beaucoup de communes rurales). Certains matériels deviennent même dangereux à utiliser.

3 agents communaux travaillent à plein temps : aucun ne possède de qualification spécifique aux espaces verts. Ils sont polyvalents, et travaillent aussi bien à l'entretien des espaces verts qu'à la peinture des salles de classe ou l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes. Aucun ne possède de sensibilité naturelle à l'entretien écologique des espaces verts, mais ils souhaitent plutôt voir une commune « bien entretenue »,

parce que « ça fait propre ». Un agent ne possède pas le permis de conduire, ce qui pose problème dans la conduite notamment de l'autoportée.

À l'occasion de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, un bilan floristique a été réalisé, montrant qu'aucune espèce d'intérêt notable n'est présente sur le territoire. Par contre, l'inventaire faunistique montre la présence d'une importante colonie d'hirondelles dans une ancienne grange qui sera restaurée. Ce sera l'occasion d'un premier travail avec les habitants sur la sauvegarde de la colonie, avec l'installation d'une tour à hirondelles dans le futur parc de centre bourg. Les mares communales sont habitées par des grenouilles vertes et des libellules. Malheureusement, la présence de poissons empêche le développement d'autres espèces.



5 RÉFLEXION VERS LE « ZÉRO PHYTO »

Dès 2008, un adjoint au Développement Durable a été nommé, et une réflexion a été menée par le conseil municipal sur la protection des espaces naturels suite à plusieurs phénomènes naturels : les captages d'eaux dont dépend la commune se retrouvent de plus en plus souvent pollués par des produits phytosanitaires ; les sols sont ravinés par endroit ; des sous-sols se retrouvent inondés. D'autre part, les nouveaux arrivants de la commune quittent la ville pour trouver un environnement supposé plus sain à Roncherolles.

En juin 2009, la commune adopte en conseil municipal une déclaration générale de Développement Durable, incluant notamment dans le pilier environnemental, la protection et le développement de la biodiversité, puis adhère en avril 2013 au programme de Gestion Différenciée mis en place par la Métropole-Rouen-Normandie (à l'époque CREA). Les objectifs sont de protéger l'environnement et, au sens large, tous ses habitants, de protéger la ressource en eau, de reconstituer la biodiversité dans les espaces ruraux, et à plus long terme, de laisser un espace plus sain aux générations futures.

Les élus ont aussi voulu se projeter dans la future obligation réglementaire d'abandon à plus ou moins long terme de tous les produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces publics. Le plan d'action de la

Métropole-Rouen-Normandie a paru une excellente opportunité pour se projeter dans la future réglementation d'abandon total des produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces publics.

6 LA MÉTHODOLOGIE ET L'ACCOMPAGNEMENT

Soucieuse elle aussi de protéger les ressources naturelles et la biodiversité, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée sur une démarche zéro phyto sur les espaces qu'elle entretient, et dans un plan d'accompagnement pour les communes. Consciente du manque de moyens humains, notamment dans les 45 petites communes (moins de 3 000 habitants) qui constituent la Métropole, elle a mandaté la FREDON pour offrir une expertise et un accompagnement technique. En parallèle, elle s'est dotée d'un service environnement. En plus d'offrir du conseil technique, elle développe des opérations de sensibilisation auprès des habitants ou des écoles. Roncherolles-sur-le-Vivier a participé à toutes ces opérations, dans le but d'inclure au maximum les habitants au changement de pratiques.

Un inventaire des espaces à entretenir par la commune et un audit des pratiques a été réalisé conjointement par la Métropole Rouen Normandie et la FREDON durant l'année 2013, et rendu à la commune en 2014. Les espaces ont été classés en trois catégories :

- **Les espaces de prestige (centre bourg, cimetière, massif d'entrée de village) :** ils représentent 2 % du linéaire et 70 % de la surface à entretenir. Ils nécessitent une attention plus soutenue, mais restent fortement localisés.
- **Les espaces intermédiaires (jardins familiaux, ateliers municipaux, voirie) :** ils représentent 54 % du linéaire et 10 % de la surface à entretenir. Ils nécessitent une attention moins soutenue, mais nécessitent plus de temps d'entretien, car le linéaire est disséminé sur l'ensemble de la commune.
- **Les espaces naturels (mares, talus) :** ils représentent 44 % du linéaire et 20 % de la surface à entretenir. Ils nécessitent une attention, mais doivent rester avec un entretien très limité (une à deux fois par an) pour permettre à la biodiversité de s'y installer.

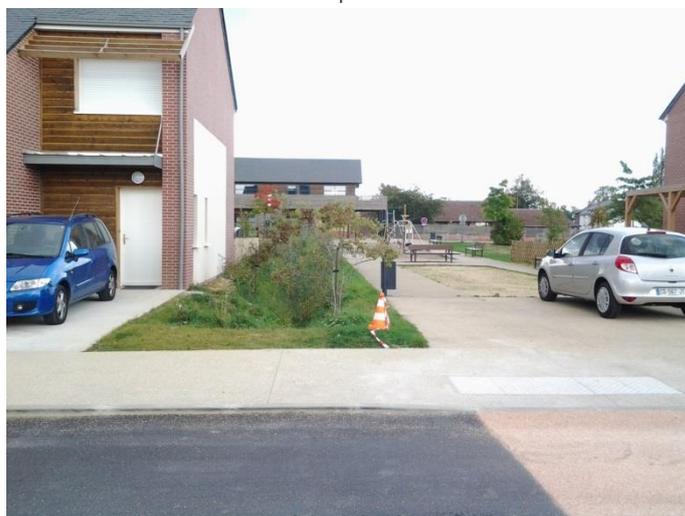
Pour chacun de ces espaces, des propositions d'entretien ont été faites (période et fréquence de tonte, hauteur de coupe...). A chaque fois, des projections sur l'évolution de la biodiversité sont présentées. Au final, les propositions d'entretien respectent le nombre d'agents communaux, ce qui signifie qu'en suivant les recommandations, la commune doit pouvoir être entretenue sans embauche supplémentaire.

La commune est accompagnée durant 5 ans, avec une visite annuelle d'écoute et de conseil sur les pratiques des agents communaux, et un bilan de la faune et de la flore sur un espace choisi par la commune. Des formations sont organisées par la Métropole-Rouen-Normandie à destination des agents communaux, avec l'intervention de communes françaises en avance sur cette problématique du zéro phyto, et la visite d'opérations exemplaires sur le territoire de la Métropole.

Cette même méthodologie a été appliquée par la Métropole-Rouen-Normandie pour la restauration et la création de mares sur notre commune. Le cahier des charges impliquait l'abandon des produits phytosanitaires et la gestion différenciée de la zone.

7 UNE DÉMARCHE ZÉRO PHYTO AU CAS PAR CAS

- **Sur le cimetière** : il fut le dernier endroit à recevoir un traitement phytosanitaire en 2013. Il bénéficie maintenant du passage de deux agents une demi-journée par semaine. En plus de la binette, les agents utilisent une houe maraichère, qui permet un gain de temps important et une moindre fatigue. Du gravier est ajouté chaque année pour éviter la levée de nouvelles pousses. De la pelouse a été semée aux endroits non occupés par les tombes. La première année a vu une quantité importante de plantules se développer. Après 3 années sans traitement, on constate une situation sous contrôle, avec quelques développements épars, notamment à cause du manque d'entretien de certaines tombes délaissées par les familles. Malgré un nombre de plaintes en diminution, l'entretien du cimetière reste un sujet délicat à aborder avec les familles.
- **Le terrain de sport** : les tontes du terrain de football sont dorénavant ramassées, et tout dépôt d'antimousse sur le court de tennis extérieur a été banni. L'entretien du court de tennis se fait au nettoyeur haute pression accompagné d'un brossage manuel. Cette technique n'est pas satisfaisante, car la peinture se dégrade rapidement.
- **La chaussée** : les trottoirs non bitumés (gravier ou stabilisé) sont laissés à l'enherbement spontané. La mousse sur les trottoirs bitumés est enlevée au balai. Des essais sont en cours avec une brosse rotative en nylon. Le fil d'eau est nettoyé à la binette, puis balayé. Les déchets sont exportés.
- **Les talus** : leur fauche est externalisée avec deux passages par an. Cela libère du temps pour les agents et fournit un travail à un agriculteur local. On constate cependant une colonisation des talus par les orties et les berces, et le retour des ronces (Roncherolles signifiant « pays de la ronce »).
- **Le parc de centre bourg** : il bénéficie d'une attention particulière. Cependant, comme il a été pensé avec de larges espaces et aucun massif, le temps consacré à son entretien est minime. Seule la pelouse est tondue, toutes les 2 à 4 semaines en fonction de la hauteur, et les déchets ramassés. En plus d'un aspect esthétique, cela a permis, en appauvrissant le sol, de faire disparaître les rumex qui avaient infesté l'espace.
- **Les mares** : une bande de 1 m est laissée autour des mares. Elle permet aux larves de grenouilles, tritons, libellules d'achever leur transformation. Elle permet aussi aux espèces de s'y réfugier en cas de sécheresse, et elle limite l'accès à la mare par l'homme. Cela crée donc une barrière naturelle pour les jeunes enfants, et évite les accidents.
- **Les eaux pluviales** : les noues sont systématiquement utilisées dans les nouveaux lotissements, et les bassins de rétention sont aménagés en mares. Cela évite l'apparition de profonds bassins rectangulaires inesthétiques, et participe à la vie du quartier. Deux grandes citernes permettent de récupérer les eaux pluviales venant des toitures de certains bâtiments publics afin d'arroser les massifs.



8 UNE DÉMARCHE MISE EN VALEUR

La labellisation est une étape importante de la démarche. Le label « 3 feuilles zéro phyto » de la charte d'entretien des espaces publics de la FREDON et le label « Terre Saine » du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer ont été obtenus. Ces deux labels récompensent la volonté des élus, mais aussi valorisent le travail des agents. De plus, le caractère national de ces deux labels (en particulier le label Terre Saine) permet de justifier la démarche auprès des habitants, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas de la volonté d'un élu local mais bien d'un plan à l'échelle nationale. En outre, il sert de justificatif aux demandes de subventions.

La communication auprès des habitants s'est faite par l'implantation de panneaux rappelant la démarche conjointe commune – Métropole vers le zéro phyto. Une page entière du journal municipal (12 pages 3 fois par an) est consacrée à l'environnement, et en particulier à la démarche zéro phyto et à la gestion différenciée des espaces verts. Un travail a été opéré vers les habitants qui utilisent des produits phytosanitaires sur les trottoirs. Après rencontre et explication de la démarche, la commune et les habitants ont modifié leurs méthodes respectives. A chaque fois, ils ont cessé d'utiliser des produits phytosanitaires.



9 PREMIER BILAN

Du point de vue faunistique, l'état des lieux est positif avec l'installation de 2 espèces de tritons, de grenouilles et du crapaud commun dans les mares nouvellement créées. Nous retrouvons le triton palmé et alpestre ainsi que la grenouille Rousse et la grenouille verte commune. Nous pouvons observer le cortège commun des insectes aquatiques avec des notonectes, des dytiques bordés, des larves de libellules et des demoiselles. Les hirondelles sont toujours présentes en nombre. La tour à hirondelles que nous avons installée pour favoriser leur emménagement n'a pas trouvé preneur pour l'instant. Les hirondelles trouvent les toits de l'école et de la halle de la grange nouvellement restaurée plus confortables. Une étude sur 5 ans sur l'intérêt de l'abandon des produits phytosanitaires sur la biodiversité est en cours par la Métropole Rouen Normandie.

La proximité du Parc avec l'école a créé un lieu de rencontre et de retrouvailles entre les familles au moment de la sortie d'école, créatrice de lien social. De plus, l'équipe enseignante organise des animations fréquentes autour de la mare et du jardinage.

L'entretien du cimetière, même s'il s'est amélioré, pose toujours problème à certaines familles. Sans produits phytosanitaires, l'aspect esthétique du cimetière a changé. Malgré les passages plus fréquents, il reste toujours

des plantules qui surgissent entre les gravillons. Une réflexion est en cours sur une végétalisation de certains endroits.

Le ressenti des habitants dépend de leur ancienneté dans le village. Les plus anciens, habitués à un entretien « plus net », voient dans la gestion différenciée une régression et un manque d'entretien. Au contraire, les nouveaux habitants, n'ayant pas connu les lieux auparavant, trouvent agréable d'avoir des herbes hautes en plein centre bourg.

En ce qui concerne les agents, l'adaptation des pratiques a demandé un peu de temps, car ils voulaient un rendu identique à celui des produits phytosanitaires. L'acceptation s'est d'abord faite par un agent, qui a réussi à forcer l'acceptation des autres. L'abandon des produits phytosanitaires demande des qualités d'adaptation, de réaction rapide face à une brusque poussée d'indésirables, et d'être plus attentif à la végétation pour savoir quand entretenir.

